

3 - CONDITIONS DES ESSAIS

Les essais dynamiques ont été réalisés sur les variantes CHM1535-C, CHM35-C et CHM1535-D ; CHM35-D.

- 3.1. Appareillage
 - Bancs d'essais dynamiques et statiques.
 - Vérin hydraulique horizontal de ± 100 kN et jauge extensiométrique pour l'essai réalisé à ± 100 kN.
- 3.2. Fréquence utilisée pour l'essai dynamique : 4 Hz pour l'essai réalisé sur rotule d'attelage 2,9 Hz pour l'essai réalisé sur l'axe
- 3.3. Nombre de cycles : 2.10⁶
- 3.4. Angle de direction de la charge alternée : - 15° pour l'essai réalisé sur la rotule d'attelage + 15° pour l'essai réalisé sur l'axe
- 3.5. Méthode de contrôle de fissuration : magnétoscopie

4 - RESULTATS DES ESSAIS

- 4.1. Essais uniaxiaux dynamiques
 - A l'issue des essais dynamiques, il n'a été constaté ni amorce de fissure, ni rupture.
 - 4.2. Essai statique
 - A l'issue de l'essai statique, il n'a pas été constaté de déformation susceptible d'altérer le bon fonctionnement de l'ouverture ou de la fermeture de l'attelage.
- 5 - MOBILITE D'UN ATTELAGE A BOULE AUTOUR DE LA BOULE**
- La mobilité d'un attelage à boule B50-X autour de la boule a été vérifiée (& 2.4. annexe V).
- 5.1. Pivotement horizontal : prescription : $\pm 90^\circ$ minimum
mesure : $\geq \pm 100^\circ$
 - 5.2. Mobilité verticale : prescription : $\pm 20^\circ$ minimum
mesure : $\geq \pm 29^\circ$
 - 5.3. Mobilité autour de l'axe horizontal : prescription : $\pm 25^\circ$ minimum
mesure : $\geq \pm 36^\circ$

- 5.4. Mouvements combinés :
 - tangage vertical : prescription : $\pm 15^\circ$ minimum
mesure : $\geq \pm 17^\circ$
 - avec roulis axial : prescription : $\pm 25^\circ$ minimum
mesure : $\geq \pm 31^\circ$
 - roulis axial : prescription : $\pm 10^\circ$ minimum
mesure : $\geq \pm 25^\circ$
 - avec tangage vertical : prescription : $\pm 20^\circ$ minimum
mesure : $\geq \pm 22^\circ$

6 - MOBILITE MINIMALE DE L'ANNEAU D'ATTELAGE ACCOUPLE

La conformité aux prescriptions du point 3.5. de l'annexe V a été vérifiée pour les deux types d'anneaux utilisés.

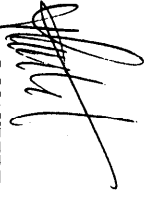
Type d'anneau	Mobilité	Angle mesuré	Prescription 94/20/CEE
Anneau 42 x 68	Horizontale Verticale Axiale	$> \pm 120^\circ$ $> \pm 55^\circ$ $\pm 28^\circ$	$\pm 90^\circ$ minimum $\pm 20^\circ$ minimum $\pm 25^\circ$ minimum
Anneau 42 x 76	Horizontale Verticale Axiale	$> \pm 120^\circ$ $> \pm 63^\circ$ $\pm 30^\circ$	$\pm 90^\circ$ minimum $\pm 20^\circ$ minimum $\pm 25^\circ$ minimum

PROCES-VERBAL N° 99/03554**DEMANDEUR** : **GOETT**
Z.I. - Route de Tours

49490 NOYANT

OBJET : Vérification des caractéristiques et/ou performances en vue de l'homologation
d'un dispositif d'attelage mécanique suivant la Directive 94/20/CEE.Marque : GOETTType : CHM1535-CCatégorie : S**CONCLUSION (*)** : Les caractéristiques et/ou performances du dispositif d'attelage mécanique
décrit ci-dessus sont conformes aux prescriptions de la Directive précitée.

MONTLHERY, le 12 Mai 1999


J. MAUBERT
Responsable d'Affaire
G. FOUGERE
*Chef du Laboratoire
Sécurité Active***1 - GENERALITES**

- 1.1. Marque (ou raison sociale du fabricant) : GOETT
- 1.2. Dénomination(s) commerciale(s) du dispositif d'attelage : CHM1535-C
- 1.3. Emplacement et mode de fixation du marquage de réception CEE :
par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée sur le corps de la
chape.
- 1.4. Nom et adresse du demandeur :
GOETT
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT

2 - ATTELAGES MECANIQUES

- 2.1. Catégorie : S
- 2.2. Désignation : chape fonte mixte
- 2.3. Valeur D (en kN) : 10,3 remorque complète sur la boule
Valeur D (en kN) : 17,2 remorque complète sur l'axe
- 2.4. Charge verticale U appliquée sur la sellette (en tonnes) : -
- 2.5. Charge statique S de la remorque au point d'attelage (en kg) : 120
- 2.6. Valeur V (en kN) : -
- 2.7. Caractéristiques des véhicules :
 - 2.7.1. Masse totale techniquement admissible du véhicule tracteur (en tonnes) T : 3,5
 - 2.7.2. Masse totale techniquement admissible de la remorque (en tonnes) R : 1,5 sur la rotule
3,5 sur l'axe

NB : Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de l'UTAC en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales, qui pourraient en résulter.
La reproduction de ce rapport d'essai fait autorité que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Les résultats des essais ne couvrent que le matériel soumis aux essais, et identifié.
(*) L'accréditation par le Secrétariat d'Etat du COFRAC assure uniquement de la compétence technique du laboratoire pour les essais ou analyses couverts par l'accréditation.

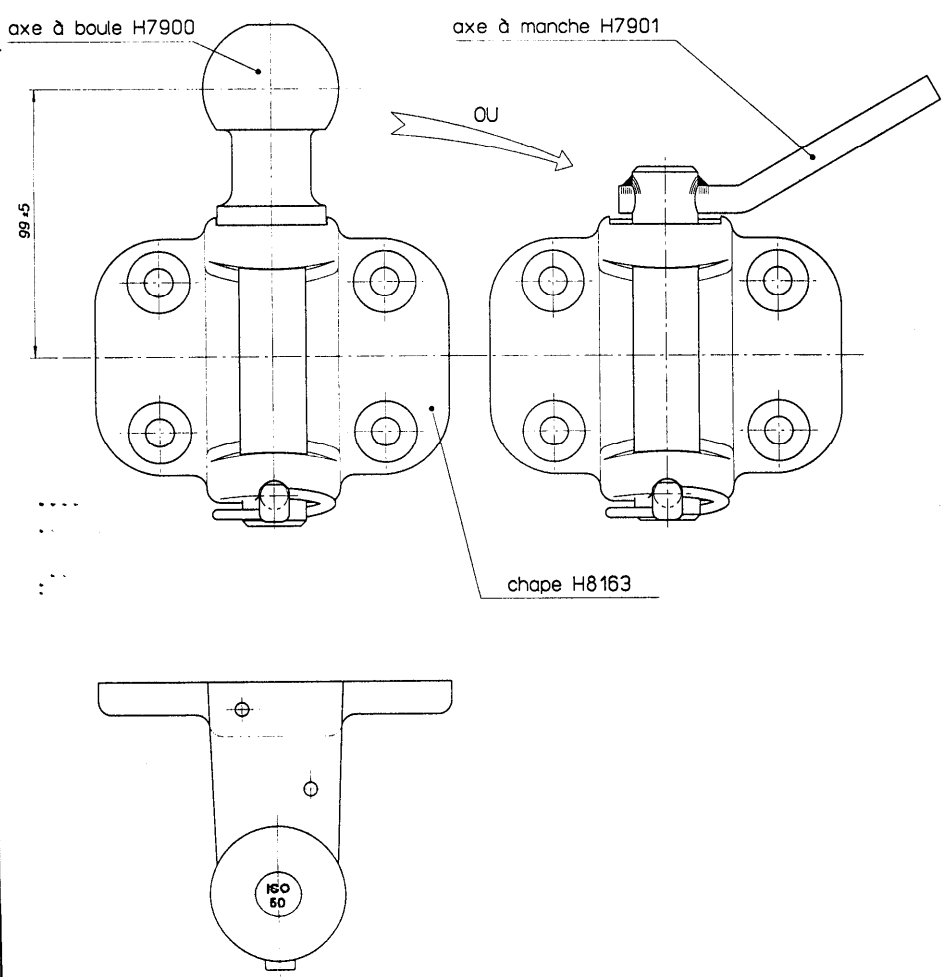
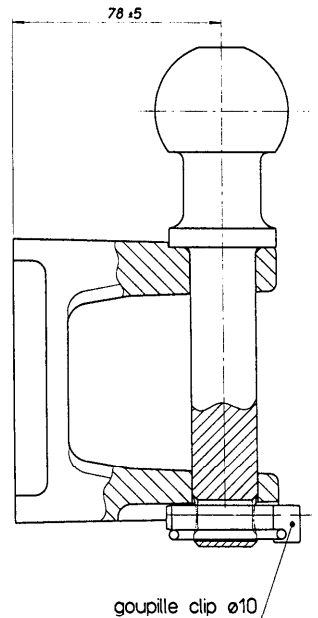
APPENDICE I / APPENDIX I

Relatif à la fiche de réception CEE n° 9057*00
 concernant la réception de dispositifs d'attelage mécanique
 visés par la Directive 94/20/CE
 To EEC type-approval certificate n° 9057*00
 concerning the component type-approval of mechanical coupling devices
 with regard to Directive 94/20/EC

1. Informations complémentaires :
 Additional information
- 1.1. Catégorie du type d'attelage : S
 Class of the type of coupling
- 1.2. Catégories ou types des véhicules auxquels le dispositif est destiné ou limité :
 Categories or types of vehicles for which the device is designed or restricted :
 - véhicule tracteur de masse maximale admissible ≤ 3,5 t
 - remorque de masse maximale admissible ≤ 3,5 t sur l'axe
 - remorque de masse maximale admissible ≤ 1,5 t sur la rotule
- 1.3. Valeur D maximale : 10,3 kN sur la rotule - 17,2 kN sur l'axe
 Maximum D-value
- 1.4. Charge d'appui verticale S maximale sur l'attelage : 120 kg
 Maximum vertical load S at the coupling point
- 1.5. Charge U maximale sur la sellette d'attelage : - t
 Maximum load U at the fifth wheel coupling point
- 1.6. Valeur V maximale : - kN
 Maximum V-value
- 1.7. Instructions concernant le montage du type d'attelage sur le véhicule et photographies ou schémas des points de fixation sur le véhicule, fournis par le constructeur ; informations complémentaires si l'utilisation du type d'attelage est limitée à des types de véhicules particuliers : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
 Instructions for attachment of the coupling type to the vehicle and photographs or drawing of the fixing points at the vehicle given by the manufacturer ; additional information if the use of the coupling type is restricted to special types of vehicles : SEE TECHNICAL FILE
- 1.8. Informations sur le montage de supports ou de plaques de montage spécifiques : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
 Information on the fitting of special towing brackets or mounting plates : SEE TECHNICAL FILE
5. Remarques : le type CHM**35-* a différentes variantes suivant les types de perçage, suivant l'axe (à boule / à manche)
 Remarks CHM1535-C ; CHM1535-D ; CHM1535-F et CHM1535-K ;
 CHM35-C ; CHM35-D ; CHM35-F et CHM35-K (cf. dossier technique).
 L'axe est prévu pour recevoir des anneaux torqués types 42x76 ou 42x68.

S
 Contenu minimum de la marque d'homologation : €2 00 9057
 Minimum content of approval mark

D rotule = 10,3
 D axe = 17,2
 S = 120



A	79-09-99	Appt des cotes 78±5 et 99±5	G.G.
IND.	DATE	MODIFICATION	NOM VS
CHAPE MONTEE			
Plats :	Fournisseur :	Tolér. :	Dessiné par : G.G.
Protec. :	Proc. :	Echelle : 1	Vérifié par :
Traitement :	Code :		Date : 13-Jan-99



No: H8061

MINISTERE DES TRANSPORTS

Direction de la Sécurité et de la circulation routières

Sous-Direction de la Réglementation technique des Véhicules
ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

COMMUNICATION CONCERNANT LA RECEPTION CEE
D'UN TYPE DELEMENT DE CONSTRUCTION VISEE
PAR LA DIRECTIVE 94/20/CE.
COMMUNICATION CONCERNING THE EEC TYPE-APPROVAL
OF A TYPE OF A COMPONENT
WITH REGARD TO DIRECTIVE 94/20/EC


NUMERO DE FICHE DE RECEPTION CEE
EEC TYPE-APPROVAL NUMBER

e2*9420*9057*00

SECTION I / SECTION I

- 0.1. Marque (raison sociale du constructeur) : GOETT
Make (trade name of manufacturer)
- 0.2. Type et description(s) commerciale(s) générale(s) : CHM**35-*
Type and general commercial description(s)
- 0.3. Moyens d'identification du type, tels que marqués sur l'élément de construction :
Means of identification of type if marked on the component
par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée
- 0.3.1. Emplacement de ce marquage : sur le corps de la chape
Location of that marking
- 0.5. Nom et adresse du constructeur :
Name and address of manufacturer
GOETT
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT
- 0.7. Dans le cas des composants et des unités techniques séparées, emplacement et mode
d'apposition du marquage de réception CEE :
*In the case of components and separate technical units, location and method of affixing of the EEC
approval mark*
par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée sur le corps de la chape
- 0.8. Nom(s) et adresse(s) des ateliers de montage :
Name(s) and address(es) of assembly plants
GOETT
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT

SECTION II / SECTION II

1. Informations supplémentaires (s'il y a lieu) : voir l'appendice I
Additional information (where applicable) : see Appendix I
 2. Service chargé de procéder aux essais :
Technical service responsible for carrying out the tests
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
Audirome de LINAS-MONTLHERY
B.P. 212
91311 MONTLHERY CEDEX (FRANCE)
 3. Date du rapport d'essai : 12.05.99
Date of test report
 4. Numéro du rapport d'essai : 99/03554
Number of test report
 5. Remarques (s'il y a lieu) : voir l'appendice I
Remarks (if any) : see Appendix I
 6. Lieu : PARIS
Place
 7. Date : 21 MAI 1999
Date
 8. Signature :
Signature

B. GAUVIN
9. Les documents déposés au service administratif qui a délivré l'homologation peuvent être obtenus sur demande.
Documents relative to this type approval can be obtained upon request to the authorities.

3 - ACIER UTILISE POUR L'AXE A BOULE

- 3.1. Dénomination normalisée : version de base 34 CrAl0 4
 - 3.1.1. Résistance rupture σ_{pmin} (en N/mm²) : 650
 - 3.1.2. Limite élastique σ_{smin} (en N/mm²) : 470
- 3.2. Dénomination normalisée : nouveau matériau XC48
 - 3.2.1. Résistance rupture σ_{pmin} (en N/mm²) : 650
 - 3.2.2. Limite élastique σ_{smin} (en N/mm²) : 345
- 3.3. Dénomination normalisée : nouveau matériau 2C45
 - 3.3.1. Résistance rupture σ_{pmin} (en N/mm²) : 580
 - 3.3.2. Limite élastique σ_{smin} (en N/mm²) : 305

4 - CONDITIONS DES ESSAIS

Les essais dynamiques ont été réalisés sur la variante CHN1535-D.

- 4.1. Appareillage
 - Bancs d'essai dynamiques et statiques.
 - Vérin hydraulique horizontal de ± 100 kN et jauge extensiométrique pour l'essai réalisé à ± 100 kN.
- 4.2. Fréquence utilisée pour l'essai dynamique : 4 Hz pour l'essai réalisé sur rotule d'attelage
- 4.3. Nombre de cycles : 2.10⁶
- 4.4. Angle de direction de la charge alternée : - 15° pour l'essai réalisé sur la rotule d'attelage
- 4.5. Méthode de contrôle de fissuration : magnétoscopie

5 - RESULTATS DES ESSAIS

- 5.1. Essais uniaxiaux dynamiques
 - A l'issue des essais dynamiques, il n'a été constaté ni amorces de fissure, ni rupture.

PROCES-VERBAL N° 99/06499

DEMANDEUR : **GOETT**
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT


OBJET : Vérification des caractéristiques et/ou performances en vue de l'extension d'homologation d'un dispositif d'attelage mécanique suivant la Directive 94/20/CEE.

Marque : GOETT
Type : CHM1535-D
Catégorie : S
Numéro du procès-verbal de base : 99/03554


Modification apportée : Introduction pour l'axe à boule de nouveaux matériaux : XC48 ou 2C45.

CONCLUSION (*) : Les caractéristiques et/ou performances du dispositif d'attelage mécanique décrit ci-dessus sont conformes aux prescriptions de la Directive précitée.

MONTLHERY, le 27 Septembre 1999



J. MAUBERT
Responsable d'Affaire



G. FOUGERE
Chef du Laboratoire
Sécurité Active

NB Les présents essais ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de l'UTAC en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter. La reproduction de ce rapport d'essai est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Les résultats des essais ne couvrent que le matériel soumis aux essais, et identifié. (*) L'homologation par la Section Essais du COFRAC assure uniquement de la compétence technique du laboratoire pour les essais ou analyses couverts par l'accréditation.

Union Technique de l'Automobile, du Moto-cyclo et du Cycle
Union de Syndicats régie par les dispositions du Livre IV du Code du Travail
TVA FR 41 775 669 757 - Code APE 811C - CCP Paris 30 22 08 T
Siège Social et Centre d'Essais: Autodrome de Linas-Montlhéry

Le procès-verbal d'essai comporte 3 pages.

1 - GENERALITES

- 1.1. Marque (ou raison sociale du fabricant) : GOETT
- 1.2. Dénomination(s) commerciale(s) du dispositif d'attelage : CHM1535-D
- 1.3. Emplacement et mode de fixation du marquage de réception CEE : par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée sur le corps de la chape.
- 1.4. Nom et adresse du demandeur :
GOETT
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT

2 - ATTELAGES MECANIQUES

- 2.1. Catégorie : S
- 2.2. Désignation : chape fonte mixte
- 2.3. Valeur D (en kN) : 10,3 remorque complète sur la boule
Valeur D (en kN) : 17,2 remorque complète sur l'axe
- 2.4. Charge verticale U appliquée sur la sellette (en tonnes) : -
- 2.5. Charge statique S de la remorque au point d'attelage (en kg) : 120
- 2.6. Valeur V (en kN) : -
- 2.7. Caractéristiques des véhicules :
 - 2.7.1. Masse totale techniquement admissible du véhicule tracteur (en tonnes) T : 3,5
 - 2.7.2. Masse totale techniquement admissible de la remorque (en tonnes) R : 1,5 sur la route
3,5 sur l'axe

APPENDICE 1 / APPENDIX 1

Relatif à la fiche de réception CEE n° 9057*01
concernant la réception de dispositifs d'attelage mécanique

visés par la Directive 94/20/CE
To EEC type-approval certificate n° 9057*01
concerning the component type-approval of mechanical coupling devices
with regard to Directive 94/20/EC

1. Informations complémentaires :
Additional information
- 1.1. Catégorie du type d'attelage : S
Class of the type of coupling
- 1.2. Catégories ou types des véhicules auxquels le dispositif est destiné ou limité :
Categories or types of vehicles for which the device is designed or restricted :
- véhicule tracteur de masse maximale admissible $\leq 3,5$ t
- remorque de masse maximale admissible $\leq 3,5$ t sur l'axe
- remorque de masse maximale admissible $\leq 1,5$ t sur la rotule
- 1.3. Valeur D maximale : 10,3 kN sur la rotule - 17,2 kN sur l'axe
Maximum D-value
- 1.4. Charge d'appui verticale S maximale sur l'attelage : 120 kg
Maximum vertical load S at the coupling point
- 1.5. Charge U maximale sur la setlette d'attelage : - t
Maximum load U at the fifth wheel coupling point
- 1.6. Valeur V maximale : - kN
Maximum V-value
- 1.7. Instructions concernant le montage du type d'attelage sur le véhicule et photographies ou schémas des points de fixation sur le véhicule, fournis par le constructeur ; informations complémentaires si l'utilisation du type d'attelage est limitée à des types de véhicules particuliers : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
Instructions for attachment of the coupling type to the vehicle and photographs or drawing of the fixing points at the vehicle given by the manufacturer ; additional information if the use of the coupling type is restricted to special types of vehicles : SEE TECHNICAL FILE
- 1.8. Informations sur le montage de supports ou de plaques de montage spécifiques : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
Information on the fitting of special towing brackets or mounting plates : SEE TECHNICAL FILE
5. Remarques : le type CHM**35-* a différentes variantes suivant les types de perçage, suivant l'axe (à boule / à manche)
Remarks
CHM1535-C ; CHM1535-D ; CHM1535-F et CHM1535-K ;
CHM35-C ; CHM35-D ; CHM35-F et CHM35-K (cf. dossier technique).
L'axe est prévu pour recevoir des anneaux toriques types 42x76 ou 42x68.

Contenu minimum de la marque d'homologation : e2 00 9057
Minimum content of approval mark

S

D rotule = 10,3
D axe = 17,2
S = 120

MINISTERE DES TRANSPORTS

Direction de la Sécurité et de la circulation routières

Sous-Direction de la Réglementation technique des Véhicules

ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

COMMUNICATION CONCERNANT LA RECEPTION CEE
D'UN TYPE DELEMENT DE CONSTRUCTION VISEE
PAR LA DIRECTIVE 94/20/CE.
COMMUNICATION CONCERNING THE EEC TYPE-APPROVAL
OF A TYPE OF A COMPONENT
WITH REGARD TO DIRECTIVE 94/20/EC


NUMERO DE FICHE DE RECEPTION CEE
EEC TYPE-APPROVAL NUMBER

e2*94/20*9057*01

SECTION I / SECTION I

- 0.1. Marque (raison sociale du constructeur) : GOETT
Make (trade name of manufacturer)
- 0.2. Type et description(s) commerciale(s) générale(s) : CHM**35-*
Type and general commercial description(s)
- 0.3. Moyens d'identification du type, tels que marqués sur l'élément de construction :
Means of identification of type if marked on the component
par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée
- 0.3.1. Emplacement de ce marquage : sur le corps de la chape
Location of their marking
- 0.5. Nom et adresse du constructeur :
Name and address of manufacturer
GOETT
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT
- 0.7. Dans le cas des composants et des unités techniques séparés, emplacement et mode
d'apposition du marquage de réception CEE :
*In the case of components and separate technical units, location and method of affixing of the EEC
approval mark*
par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée sur le corps de la chape
- 0.8. Nom(s) et adresse(s) des ateliere de montage :
Name(s) and address(es) of assembly plants
GOETT
Z.I. - Route de Tours
49490 NOYANT

SECTION II / SECTION II

1. Informations supplémentaires (s'il y a lieu) : voir l'appendice I
Additional information (where applicable) : see Appendix I
 2. Service chargé de procéder aux essais :
Technical service responsible for carrying out the tests
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
Autodrome de LINAS-MONTLHERY
B.P. 212
91311 MONTLHERY CEDEX (FRANCE)
 3. Date du rapport d'essai : 12.05.99 - 27.09.99
Date of test report
 4. Numéro du rapport d'essai : 99/03554 - 99/06499
Number of test report
 5. Remarques (s'il y a lieu) : voir l'appendice I
Remarks (if any) : see Appendix I
 6. Lieu : PARIS
Place
 7. Date : 07 OCT. 1999
Date
 8. Signature :
Signature

B. GAUVIN
 9. Les documents déposés au service administratif qui a délivré l'homologation peuvent être obtenus sur demande.
Documents relative to this type approval can be obtained upon request to the authorities.
- MOTIFS DE L'EXTENSION :
- introduction de deux nouveaux matériaux pour l'axe à boule : XC48 et 2C45.

PROCES-VERBAL N° 03/06161

DEMANDEUR : **RTN-GOËTT SAS**
Z.I. - Route de Tours

49490 NOYANT

OBJET : Vérification des caractéristiques et/ou performances en vue de l'extension d'homologation d'un dispositif d'attelage mécanique suivant la Directive 94/20/CE, à l'exception des prescriptions prévues au § 6 de l'annexe I de la Directive et à l'annexe 10 de la Directive 70/156/CEE et ses amendements.

Equipement soumis aux essais : attelage

Marque : GOETT

Type : CHM**35-*

Numéro du procès-verbal de base : 99/03554

Modification apportée : - Changement de raison sociale (la marque est conservée), du nom du constructeur et du nom de l'usine d'assemblage.
- Introduction du plan H20834 en version 2 de la chape brute.
- Modification du plan H8163 (cotes et tolérances + ajout de la version 2).
- Mise à jour du plan H8061 pour montage version 2.

CONCLUSION : Les caractéristiques et/ou performances du dispositif d'attelage mécanique décrit ci-dessus sont conformes aux prescriptions du texte cité en objet.

MONTLHERY, le 11 septembre 2003



W. LAI TIONG
Responsable d'Affaire



L. LESAGE
*Chef du Service
Dynamique du Véhicule*

NB : Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de l'UTAC en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Les résultats des essais ne couvrent que le matériel soumis aux essais, et identifié dans le procès-verbal d'essais.

APPENDICE 1 / APPENDIX 1

Relatif à la fiche de réception CEE n° 9057*02
concernant la réception de dispositifs d'attelage mécanique
visés par la Directive 94/20/CE
To EEC type-approval certificate n° 9057*02
concerning the component type-approval of mechanical coupling devices
with regard to Directive 94/20/EC


1. Informations complémentaires :
Additional information
- 1.1. Catégorie du type d'attelage : S
Class of the type of coupling
- 1.2. Catégories ou types des véhicules auxquels le dispositif est destiné ou limité :
Categories or types of vehicles for which the device is designed or restricted
 - véhicule tracteur de masse maximale admissible $\leq 3,5$ t
 - remorque de masse maximale admissible $\leq 3,5$ t sur l'axe
 - remorque de masse maximale admissible $\leq 3,5$ t sur la rotule
- 1.3. Valeur D maximale : 10,3 kN sur la boule – 17,2 kN sur l'axe
Maximum D-value
- 1.4. Charge d'appui verticale S maximale sur l'attelage : 120 kg
Maximum vertical load S at the coupling point
- 1.5. Charge U maximale sur la sellette d'attelage : - t
Maximum load U at the fifth wheel coupling point
- 1.6. Valeur V maximale : - kN
Maximum V-value
- 1.7. Instructions concernant le montage du type d'attelage sur le véhicule et photographies ou schémas des points de fixation sur le véhicule, fournis par le constructeur ; informations complémentaires si l'utilisation du type d'attelage est limitée à des types de véhicules particuliers : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
Instructions for attachment of the coupling type to the vehicle and photographs or drawing of the fixing points at the vehicle given by the manufacturer ; additional information if the use of the coupling type is restricted to special types of vehicles : SEE TECHNICAL FILE
- 1.8. Informations sur le montage de supports ou de plaques de montage spécifiques : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
Information on the fitting of special towing brackets or mounting plates : SEE TECHNICAL FILE
5. Remarques : le type CHM**35-* a différentes variantes suivant les types de perçage, suivant l'axe (à boule / à manche)
Remarks CHM1535-C ; CHM1535-D ; CHM1535-F et CHM1535-K ;
CHM35-C ; CHM35-D ; CHM35-F et CHM35-K (cf. dossier technique)
L'axe est prévu pour recevoir des anneaux toriques types 42x76 ou 42x68.

S

Contenu minimum de la marque d'homologation : e2 00 9057
Minimum content of approval mark

D boule = 10,3
D axe = 17,2
S = 120

SECTION II / SECTION II

1. Informations supplémentaires (s'il y a lieu) : voir l'appendice 1
Additional information (where applicable) : see Appendix 1
2. Service technique chargé de procéder aux essais :
Technical service responsible for carrying out the tests
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
Autodrome de LINAS-MONTLHERY
B.P. 212
91311 MONTLHERY CEDEX (FRANCE)
3. Date du rapport d'essai : 12.05.99 – 27.09.99 – 11.09.03
Date of test report
4. Numéro du rapport d'essai : 99/03554 – 99/06499 – 03/06161
Number of test report
5. Remarques (s'il y a lieu) : voir l'appendice 1
Remarks (if any) : see Appendix 1
6. Lieu : PARIS
Place
7. Date : **23 SEP. 2003**
Date
8. Signature : 
Signature
B. GAUVIN
9. Le dossier de réception déposé à l'Autorité Compétente ayant accordé la réception, peut être obtenu sur demande.
The Type-approval file deposited at the Competent Authority having delivered the Type-Approval, may be obtained on request.

MINISTERE DES TRANSPORTS
Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières

Sous-Direction de la Réglementation Technique des Véhicules
ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

FICHE DE RECEPTION CEE / EEC TYPE-APPROVAL CERTIFICATE

Communication concernant / *Communication concerning* :

- ~~— la réception / type approval~~
 - l'extension de la réception / *extension of type approval*
 - ~~le refus de la réception / refusal of type approval~~
 - ~~le retrait de la réception / withdrawal of type approval~~
- d'un type d'élément de construction visé par la Directive 94/20/CE / *of a type of a component with regard to Directive 94/20/EC.*

Numéro de réception / *Type-approval number* : **e2*94/20*9057*02**

Motif(s) de l'extension / *Reason for extension* :

- Changement de raison sociale (la marque est conservée), du nom du constructeur et du nom de l'usine d'assemblage.
- Introduction du plan H20834 en version 2 de la chape brute.
- Modification du plan H8163 (cotes et tolérances + ajout de la version 2).
- Mise à jour du plan H8061 pour montage version 2.

SECTION I / SECTION I

- 0.1. Marque (raison sociale du constructeur) : **GOETT (RTN-GOETT SAS)**
Make (trade name of manufacturer)
- 0.2. Type et description(s) commerciale(s) générale(s) : **CHM**35-***
Type and general commercial description(s)
- 0.3. Moyens d'identification du type, tels que marqués sur l'élément de construction :
Means of identification of type if marked on the component
Par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée.
 - 0.3.1. Emplacement de ce marquage : sur le corps de la chape
Location of that marking
- 0.5. Nom et adresse du constructeur :
Name and address of manufacturer
RTN-GOËTT SAS - Z.I. - Route de Tours - 49490 NOYANT
- 0.7. Dans le cas des composants et des unités techniques séparées, emplacement et mode d'apposition du marquage de réception CEE :
In the case of components and separate technical units, location and method of affixing of the EEC approval mark
Par empreinte, par gravage ou par plaque rapportée, rivetée ou collée sur le corps de la chape.
- 0.8. Nom(s) et adresse(s) des usines d'assemblage :
Name(s) and address(es) of assembly plants
RTN-GOËTT SAS - Z.I. - Route de Tours - 49490 NOYANT

PROCES-VERBAL N° 03/09413

DEMANDEUR : **RTN-GOËTT SAS**
Z.I. - Route de Tours

49490 NOYANT

OBJET : Vérification des caractéristiques et/ou performances en vue de l'extension d'homologation d'un dispositif d'attelage mécanique suivant la Directive 94/20/CE, à l'exception des prescriptions prévues au § 6 de l'annexe I de la Directive et à l'annexe 10 de la Directive 70/156/CEE et ses amendements.

Equipement soumis aux essais : attelage

Marque : GOETT

Type : CHM**35-*

Numéro du procès-verbal de base : 99/03554

Modification apportée :- Modification plan 20834 (indice FB annule et remplace plan H8616).
- Modification de la valeur a du marquage (9 mm devient 8 mm) suivant la Directive 94/20/CE.
- Modification du point 0.7 du chapitre "Généralités" ; introduction du marquage sur une étiquette collée.

CONCLUSION : Les caractéristiques et/ou performances du dispositif d'attelage mécanique décrit ci-dessus sont conformes aux prescriptions du texte cité en objet.

MONTLHERY, le 16 décembre 2003



W. LAI TIONG
Responsable d'Affaire



L. LESAGE
*Chef du Service
Dynamique du Véhicule*

APPENDICE 1 / APPENDIX 1

**Relatif à la fiche de réception CEE n° 9057*03
concernant la réception de dispositifs d'attelage mécanique
visés par la Directive 94/20/CE
To EEC type-approval certificate n° 9057*03
concerning the component type-approval of mechanical coupling devices
with regard to Directive 94/20/EC**


1. Informations complémentaires :
Additional information
- 1.1. Catégorie du type d'attelage : S
Class of the type of coupling
- 1.2. Catégories ou types des véhicules auxquels le dispositif est destiné ou limité :
Categories or types of vehicles for which the device is designed or restricted
 - véhicule tracteur de masse maximale admissible $\leq 3,5$ t
 - remorque de masse maximale admissible $\leq 3,5$ t sur l'axe
 - remorque de masse maximale admissible $\leq 3,5$ t sur la rotule
- 1.3. Valeur D/Dc maximale : 10,3 kN sur la boule – 17,2 kN sur l'axe
Maximum D/Dc-value
- 1.4. Charge d'appui verticale S maximale sur l'attelage : 120 kg
Maximum vertical load S at the coupling point
- 1.5. Charge U maximale sur la sellette d'attelage : - t
Maximum load U at the fifth wheel coupling point
- 1.6. Valeur V maximale : - kN
Maximum V-value
- 1.7. Instructions concernant le montage du type d'attelage sur le véhicule et photographies ou schémas des points de fixation sur le véhicule, fournis par le constructeur ; informations complémentaires si l'utilisation du type d'attelage est limitée à des types de véhicules particuliers : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
Instructions for attachment of the coupling type to the vehicle and photographs or drawing of the fixing points at the vehicle given by the manufacturer ; additional information if the use of the coupling type is restricted to special types of vehicles : SEE TECHNICAL FILE
- 1.8. Informations sur le montage de supports ou de plaques de montage spécifiques : VOIR DOSSIER TECHNIQUE
Information on the fitting of special towing brackets or mounting plates : SEE TECHNICAL FILE
5. Remarques : le type CHM**35-* a différentes variantes suivant les types de perçage, suivant l'axe (à boule / à manche)
Remarks CHM1535-C ; CHM1535-D ; CHM1535-F et CHM1535-K ;
CHM35-C ; CHM35-D ; CHM35-F et CHM35-K (cf. dossier technique)
L'axe est prévu pour recevoir des anneaux toriques types 42x76 ou 42x68.

S

Contenu minimum de la marque d'homologation : e2 00 9057
Minimum content of approval mark

D/Dc boule = 10,3
D/Dc axe = 17,2
S = 120

SECTION II / SECTION II

1. Informations supplémentaires (s'il y a lieu) : voir l'appendice 1
Additional information (where applicable) : see Appendix 1
2. Service technique chargé de procéder aux essais :
Technical service responsible for carrying out the tests
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
Autodrome de LINAS-MONTLHERY
B.P. 212
91311 MONTLHERY CEDEX (FRANCE)
3. Date du rapport d'essai : 12.05.99 – 27.09.99 – 11.09.03 – 16.12.03
Date of test report
4. Numéro du rapport d'essai : 99/03554 – 99/06499 – 03/06161 – 03/09413
Number of test report
5. Remarques (s'il y a lieu) : voir l'appendice 1
Remarks (if any) : see Appendix 1
6. Lieu : PARIS
Place
7. Date : **18 DEC. 2003**
Date
8. Signature : 
Signature
B. GAUVIN
9. Le dossier de réception déposé à l'Autorité Compétente ayant accordé la réception, peut être obtenu sur demande.
The Type-approval file deposited at the Competent Authority having delivered the Type-Approval, may be obtained on request.

MINISTERE DES TRANSPORTS
Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières

Sous-Direction de la Réglementation Technique des Véhicules
ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

FICHE DE RECEPTION CEE / EEC TYPE-APPROVAL CERTIFICATE

Communication concernant / *Communication concerning* :

~~— la réception / type approval~~

- l'extension de la réception / *extension of type approval*
- ~~le refus de la réception / refusal of type approval~~
- ~~le retrait de la réception / withdrawal of type approval~~

d'un type d'élément de construction visé par la Directive 94/20/CE / *of a type of a component with regard to Directive 94/20/EC.*

Numéro de réception / *Type-approval number* : **e2*94/20*9057*03**

Motif(s) de l'extension / *Reason for extension* :

- Modification plan 20834 (indice FB annule et remplace plan H8616).
- Modification de la valeur a du marquage (9 mm devient 8 mm) suivant la Directive 94/20/CE.
- Modification du point 0.7 du chapitre "Généralités" ; introduction du marquage sur une étiquette collée.

SECTION I / SECTION I

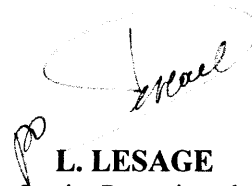
- 0.1. Marque (raison sociale du constructeur) : GOETT (RTN-GOETT SAS)
Make (trade name of manufacturer)
- 0.2. Type et description(s) commerciale(s) générale(s) : CHM**35.*
Type and general commercial description(s)
- 0.3. Moyens d'identification du type, tels que marqués sur l'élément de construction :
Means of identification of type if marked on the component
Par empreinte, par gravage, par étiquette collée ou par plaque rapportée, rivetée ou collée.
- 0.3.1. Emplacement de ce marquage : sur le corps de la chape
Location of that marking
- 0.5. Nom et adresse du constructeur :
Name and address of manufacturer
RTN-GOËTT SAS - Z.I. - Route de Tours - 49490 NOYANT
- 0.7. Dans le cas des composants et des unités techniques séparées, emplacement et mode d'apposition du marquage de réception CEE :
In the case of components and separate technical units, location and method of affixing of the EEC approval mark
Par empreinte, par gravage, par étiquette collée ou par plaque rapportée, rivetée ou collée sur le corps de la chape.
- 0.8. Nom(s) et adresse(s) des usines d'assemblage :
Name(s) and address(es) of assembly plants
RTN-GOËTT SAS - Z.I. - Route de Tours -49490 NOYANT

PROCES-VERBAL N° 05/01296

- DEMANDEUR** : RTN-GOETT
ROUTE DE TOURS
Z.I.

49490 NOYANT
- OBJET** : Examen d'un équipement vis-à-vis des prescriptions de la Directive 94/20 relative aux dispositifs d'attelage mécanique
- MARQUE** : GOETT
- TYPE** : CHM**35-*
- MODIFICATION(S)** : - Elargissement de la tolérance de hauteur sur l'axe version A : 109 (+0.5,0) devient 106 (+5, -0.5),
- Ajout de l'axe version " B" avec manette soudée au dessus,
- Ajout de l'axe version " C" avec épaulement et variante de matière 34CrMo4 en supplément de la matière XC38
- CONCLUSION** : Les modifications apportées sur l'équipement n'ont pas d'influence sur les résultats des essais consignés dans le procès-verbal N° 99/03554

MONTLHERY, le 15/02/05

**W. LAI TIONG**
Responsable d'affaire**L. LESAGE**
Chef du Service Dynamique du Véhicule

NB : Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de l'UTAC en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Les résultats des essais ne couvrent que le matériel soumis aux essais, et identifié dans le procès-verbal d'essais.

MINISTERE DES TRANSPORTS
Direction de la Sécurité et de la circulation routières

Sous-Direction de la Réglementation technique des Véhicules
ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

Révision n° 01 de la réception e2*94/20*9057*03

Motifs de la révision : - Elargissement de la tolérance de hauteur sur l'axe version A : 109 (+0.5,0)
devient 106 (+5, -0.5),
- Ajout de l'axe version " B" avec manette soudée au dessus,
- Ajout de l'axe version " C" avec épaulement et variante de matière 34CrMo4
en supplément de la matière XC38

0.1 Marque : GOETT

0.2 Type et dénomination commerciale : CHM**35-*

Numéro de procès-verbal délivré par le service technique : 05/01296

Paris, le : 17 FEV. 2005


B. GAUVIN